



10^{ème} Synode national de l'Église protestante unie de France Mazamet — 26 au 29 mai 2022

Décision n° 19 — Vœu n° 1 sur l'accompagnement des personnes au sein de l'Église protestante unie de France face au harcèlement et abus (Adoptée ; 90 voix pour, 0 contre)

À la suite du vœu déposé au Synode régional de la Région Ouest concernant la protection des ministres du culte de l'Église protestante unie de France face au harcèlement moral et sexuel et au racisme, le Conseil régional et les délégués de la Région Ouest souhaitent élargir leur perspective au bénéfice de tous les participants à la vie de l'Église.

Les Églises locales et les différentes instances de l'Église protestante unie de France ne sont pas à l'abri d'actes ou de propos relevant du racisme et du harcèlement moral ou sexuel. Ces comportements sont pénalement répréhensibles, au regard de la loi française. Ceux qui en auraient connaissance ne peuvent se soustraire à leurs obligations juridiques.

Cependant, nous avons conscience que ces situations sont souvent difficiles à caractériser, à dénoncer, à écouter, à accompagner. Comment mettre en œuvre des moyens permettant d'éviter davantage de souffrances silencieuses ?

Le Synode national de l'Église protestante unie de France, réuni à Mazamet du 26 au 29 mai 2022 demande :

– Aux conseils presbytéraux et aux Conseils régionaux de ne pas ignorer ce fait, d'en parler régulièrement afin de susciter une prise de conscience et une vigilance de tous. Dans la mesure où une situation litigieuse serait portée à leur connaissance, il les invite à se mettre à l'écoute des victimes sans tarder, et à les soutenir humainement et spirituellement dans la démarche qui sera adaptée à la situation. Un accompagnement des communautés qui subissent les conséquences de ces agissements, ainsi que des auteurs de tels faits est à penser.

– Au Conseil national de poursuivre la mise en place :

- d'outils de sensibilisation et de prévention contre le racisme, le harcèlement moral ou sexuel.
- d'une structure neutre d'écoute et d'accompagnement humain et spirituel, au sein de l'Église, pour les personnes victimes. Cette structure sera rendue visible et facilement accessible pour chacun.
- de procédures simples de recours à des personnes ressources, formées à la médiation, pour intervenir dans des situations conflictuelles qui pourraient déboucher sur des faits de harcèlement, avant que ces situations ne dégénèrent.

Décision n° 20 — Vœu n° 2. Information pour l'accompagnement des personnes victimes d'actes à caractère pédophile commis au sein de l'Église protestante unie de France
(Adoptée ; 96 voix pour, 0 contre)

Suite à la mise en place d'une cellule d'appui pour prévenir les abus liés à la pédophilie au sein de l'Église présentée dans le DocInfo 9 du rapport du Conseil national pour le Synode de Lezay (2018),

Le Synode national de l'Église protestante unie de France, réuni à Mazamet du 26 au 29 mai 2022 demande au Conseil National de rédiger un texte à insérer dans chaque média d'Église (bulletin paroissial, presse régionale, site internet, etc.) communiquant la possibilité pour chacun et chacune de contacter cette cellule, pour signaler les éventuels faits d'abus ou d'harcèlement qu'il ou elle aurait subis dans le cadre des activités d'Église, et ce quelle que soit l'ancienneté de ces faits.

Décision n° 21 — Vœu en cours de débat, transmis au Conseil national par la Modération
Le Synode national de l'Église protestante unie de France, réuni à Mazamet du 26 au 29 mai 2022 demande au Conseil national de programmer rapidement un Synode national sur le sujet de la catéchèse, la jeunesse, les familles.